



Assemblée générale

Distr. limitée
22 mars 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Chine, Cuba, Égypte*, Fédération de Russie, Iran (République islamique d')* :
amendement au projet de résolution A/HRC/31/L.21

31/... Promotion et protection de tous les droits de l'homme dans le contexte de manifestations pacifiques

Le paragraphe 3 devrait se lire comme suit :

3. *Prend acte* de la compilation de recommandations pratiques pour la bonne gestion des rassemblements en se fondant sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience établie par le Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires¹ ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

¹ A/HRC/31/66.

GE.16-04689 (F) 230316 230316



* 1 6 0 4 6 8 9 *

Merci de recycler

